

# CADR'@GE

ÉTUDES, RECHERCHES ET STATISTIQUES DE LA CNAV

## ÉTUDE

Sylvie Renaut,  
Cnav

## Vieillir à deux, seul ou en corésidence : évolution de l'aide entre 1999 et 2015

Dans la France métropolitaine de 2015, 5,2 millions de personnes de 75 ans ou plus résident en logement ordinaire dont une sur deux en couple ; en 1999, elles étaient 3,8 millions et deux sur cinq vivaient en couple. Le nombre de personnes de 75 ans ou plus ou déclarant être aidées par un proche ou un professionnel pour une activité de la vie quotidienne a progressé (2,1 millions en 2015 contre 1,8 en 1999), bien que la part de personnes déclarant être aidées ait diminué (41 % en 2015 contre 48 % en 1999). Depuis 15 ans, l'amélioration des conditions de santé et d'autonomie explique le moindre recours à l'aide dans les activités de la vie quotidienne pour les personnes seules, en corésidence et surtout pour celles qui vivent à deux avec leur conjoint. En 1999, l'aide conjugale s'adressait davantage aux hommes ; elle est désormais aussi fréquente auprès des femmes ; en 15 ans, le nombre des aidants conjuguux et surtout celui des hommes impliqués dans l'aide ont augmenté.

À la suite des enquêtes sur le handicap et la santé de 1999 et 2008, l'enquête Capacités, Aides et REssources des seniors de 2015 livre les dernières évolutions sur le mode de vie et le recours aux aides [encadré 1]. Ce cadr'@ge décrit les situations familiales des personnes de 75 ans ou plus<sup>1</sup> vivant à domicile en lien avec l'aide pour les activités de la vie quotidienne qu'elles déclarent recevoir en raison de leur âge ou de problème de santé, que ce soit de la part de proches ou de professionnels [encadré 2].

### ■ Vieillir à deux : une situation de plus en plus fréquente

Entre 1999 et 2015, l'espérance de vie à la naissance a progressé plus rapidement pour les hommes : elle est passée pour eux de 75 ans à 79 ans et de 82,5 ans à 85,1 ans pour les femmes (Papon, 2019). Ceci explique le léger rattrapage de la proportion d'hommes sur celle des femmes et le recul du veuvage (47 % en 1999 contre 38 % en 2015) [tableau 1]. Les personnes sans enfant sont moins nombreuses (17 % en 1999 et 11 % en 2015), tandis que le nombre moyen d'enfants diminue. Le conjoint et les enfants représentent l'essentiel des aidants potentiels auprès de la population vieillissante. La part des personnes isolées sur le plan conjugal et familial se réduit : 8 % sans conjoint ni enfant en 2015 contre 12 % en 1999.

1. C'est à partir de 75 ans que la part de personnes aidées en raison de leur âge ou de leur santé augmente fortement.

## Encadré 1 > Enquêtes par questionnaire en face-à-face au domicile

**1999 Handicaps-Incapacités-Dépendance, HID.** Enquête réalisée par l'Insee pour estimer les conséquences des problèmes de santé sur la vie quotidienne et sociale des personnes handicapées ou dépendantes, quels que soient leur âge et leur situation vis-à-vis des systèmes d'aide ou leur lieu de résidence ; échantillon de 16 945 personnes de tous âges en logement ordinaire en Métropole, dont 3 956 personnes de 75 ans ou plus. <http://ifrhandicap.ined.fr/voirhid.html>

**2008 Handicap-Santé en ménages ordinaires, HSM.** Enquête menée par la Drees et l'Insee pour estimer le nombre des personnes handicapées ou dépendantes, mesurer les désavantages sociaux subis des personnes handicapées, évaluer les flux d'entrée en incapacité, mesurer certains indicateurs annexés à la loi de santé publique. Échantillon France entière de 29 931 personnes dont 4158 personnes de 75 ans ou plus en Métropole. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/handicap-et-dependance/article/les-enquetes-handicap-sante>

**2015 Capacités, Aides et REssources des seniors, CARE.** Enquête menée par la Drees auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile pour suivre l'évolution de la dépendance, estimer le reste à charge lié à la dépendance, mesurer l'implication de l'entourage auprès des personnes âgées (aidants). Échantillon : 10 628 individus de 60 ans ou plus résidant en Métropole dont 5 941 de 75 ans ou plus. <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/personnes-agees/article/les-enquetes-capacites-aides-et-ressources-des-seniors-care>

## Encadré 2 > Recension des aides pour les activités quotidiennes

Au fil des enquêtes, la déclaration des aides est soumise à plusieurs transformations : d'une part, la perception pour l'individu de ce qui relève de l'aide évolue ; d'autre part, le libellé des questions, leur emplacement dans un questionnaire, les modalités de réponses ne sont jamais strictement identiques. Les aides régulières, même peu fréquentes, sont déclarées pour des raisons d'âge ou de mauvaise santé. ▲

**1999** « Y a-t-il une ou des personnes qui vous aident régulièrement à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne en raison d'un handicap ou d'un problème de santé ? (toilette, repas, ménage, courses, démarches administratives...) Noter le lien de l'aidant avec l'enquêté ou sa qualité professionnelle

**2008** « Nous allons maintenant parler des personnes (famille, amis,...) non professionnelles qui vous aident régulièrement pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne (ménage, repas, toilette, présence, ...). De qui s'agit-il ? » ; « Nous allons maintenant parler des professionnels qui vous aident régulièrement à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne en raison d'un problème de santé ou d'un handicap ? »

**2015** « Nous allons maintenant parler des difficultés que vous pouvez rencontrer, chez vous, pour effectuer, seul(e), certaines activités de la vie quotidienne ». « Pour quelles activités recevez-vous l'aide de quelqu'un (proche ou professionnel) ? » *Pour les tâches ménagères, préparer les repas, tâches administratives courantes, faire les courses*, « Est-ce surtout à cause de votre état de santé ou de votre âge ? »

Aujourd'hui, presque la moitié des personnes de 75 ans ou plus ont au moins un conjoint et un enfant en vie (40 % en 1999). Sur le plan résidentiel, la coresidence poursuit son recul (moins d'une personne sur dix vit avec une autre personne que son conjoint). Il y a 15 ans, habiter seul dans son logement était la situation la plus répandue après 75 ans. Désormais, la vie à deux en couple<sup>2</sup> représente le mode de vie le plus courant : une personne sur deux en 2015. C'est un changement significatif pour les femmes qui vivent davantage en couple qu'il y a 15 ans : une sur trois contre une sur quatre.

2. On considèrera ici un couple femme-homme de manière à pouvoir comparer les données d'enquêtes réalisées avant l'instauration du PACS en 1999 ou du Mariage pour tous en 2013.

**Tableau 1 : Caractéristiques de la population de 75 ans ou plus en 1999, 2008 et 2015**

	1999 Nés avant 1924	2008 Nés avant 1933	2015 Nés avant 1941
<b>Effectifs</b>	3,8 millions	4,7 millions	5,2 millions
<b>Âge moyen</b>	81 ans	81,2 ans	82,1 ans
<b>Groupe d'âge</b>			
75-79 ans	53	44	39
80-84 ans	21	33	30
85-89 ans	19	17	20
90 ans et plus	7	6	11
	100 %	100 %	100 %
<b>Sexe</b>			
Homme	37	38	40
Femme	63	62	60
	100 %	100 %	100 %
<b>État matrimonial légal</b>			
Célibataire	6	6	5
Marié(e)	44	47	51
Veuf(ve)	47	43	38
Divorcé(e), séparé(e)	4	4	6
	100 %	100 %	100 %
<b>Descendance</b>			
Aucun enfant vivant	17	14	11
Nombre moyen d'enfants (si enfant)	2,65	2,75	2,54
<b>Réseau de parenté proche</b>			
Ni conjoint, ni enfant	12	9	8
Conjoint (pas d'enfant)	5	5	4
Enfant (pas de conjoint)	43	43	41
Conjoint et enfant	40	43	48
	100 %	100 %	100 %
<b>Type de ménage</b>			
Habite seul(e)	45	44	42
Vit à deux en couple	41	44	49
Corésidence	14	12	9
	100 %	100 %	100 %

**Sources :** 1999 Insee HID Domicile ; 2008 Insee HSM ménages ordinaires ; 2015 Drees CARE Ménages, volet seniors.

**Champ :** individus de 75 ans ou plus résidant à domicile en France métropolitaine.

**Lecture :** en 1999, les 3,8 millions de personnes nées avant 1924 sont âgées de 81 ans en moyenne, 53 % ont entre 75 et 79 ans.

## ■ Un tiers des personnes déclarent un proche aidant et un quart un aidant professionnel

Après 75 ans, le soutien des professionnels ou des proches aidants<sup>3</sup> (conjoint, famille, amis, voisins) pour les activités essentielles de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger, boire, se lever, s'asseoir, etc.) ou les activités instrumentales (tâches ménagères, préparer les repas, tâches administratives courantes, faire les courses)<sup>4</sup> concerne deux personnes

3. La notion de proche aidant est désormais précisée dans la Loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), « Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée, son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne » (article L. 113-1-3 du Code de l'action sociale et des familles).

4. On ne tient pas compte, ici, des aides relatives au soutien moral ou financier.

sur cinq en 2015 (tableau 2). Le taux de recours, qui ne tient pas compte de la nature des aides régulières dont certaines peuvent être peu fréquentes, est en baisse en 2015 par rapport à 2008 ou 1999 (48 %) et l'âge moyen des personnes aidées est en hausse. « La prévalence de la perte d'autonomie a globalement diminué entre 2008 et 2015, et ce quels que soient la tranche d'âge ou le sexe considérés » (Carrère, 2018, p. 82). Entre ces deux dates, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a progressé plus vite pour les hommes, passant de 8,7 ans en 2008 à 9,8 ans en 2015 pour eux et, de 10 ans à 10,6 ans pour elles (Deroyon, 2019). Les femmes vivent plus longtemps avec des incapacités et leur recours à l'aide est toujours plus élevé que celui des hommes : respectivement 55 % et 36 % en 1999 ; 50 % et 28 % en 2015.

Le recours à l'aide a évolué différemment selon le type de ménage, avec une baisse significative pour les personnes en couple : en 1999, 30 % des hommes et 42 % des femmes en couple déclaraient une aide ; en 2015, ils sont respectivement 23 % et 36 %. Cette baisse concerne aussi bien les proches que les professionnels : une personne sur trois déclare l'aide de proches aidants et une sur quatre celle de professionnels ; elles étaient respectivement 36 % et 28 % 15 ans plus tôt. La mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie à partir de 2002 a modifié l'organisation de l'aide entre proches aidants et professionnels en favorisant la complémentarité des aidants : il y a 15 ans, une personne sur trois associait l'aide professionnelle à celle des proches ; en 2015, deux personnes sur cinq cumulent les deux formes d'aide.

**Tableau 2 : Recours à l'aide pour les activités quotidiennes selon le sexe et le type de ménage en 1999, 2008 et 2015**

		1999	2008	2015
<b>Effectifs de personnes déclarant une aide</b>		1,8 million	2,3 millions	2,1 millions
<b>Âge moyen des personnes aidées</b>		82,9 ans	82,8 ans	84,8 ans
<b>Taux de recours</b>		48	48	41
<b>Sexe</b>				
Hommes		36	35	28
Femmes		55	57	50
<b>Type de ménage</b>				
Habite seul(e)	Homme	45	41	44
	Femme	58	59	54
À deux en couple	Homme	30	30	23
	Femme	42	48	36
Corésidence	Homme	47	49	36
	Femme	66	69	69
<b>Type d'aide</b>				
Proche aidant		36	35	32
Professionnel		28	32	25

**Sources :** 1999 Insee HID Domicile ; 2008 Insee HSM ménages ordinaires ; 2015 Drees CARE Ménages, volet seniors.

**Champ :** individus de 75 ans ou plus résidant à domicile en France métropolitaine.

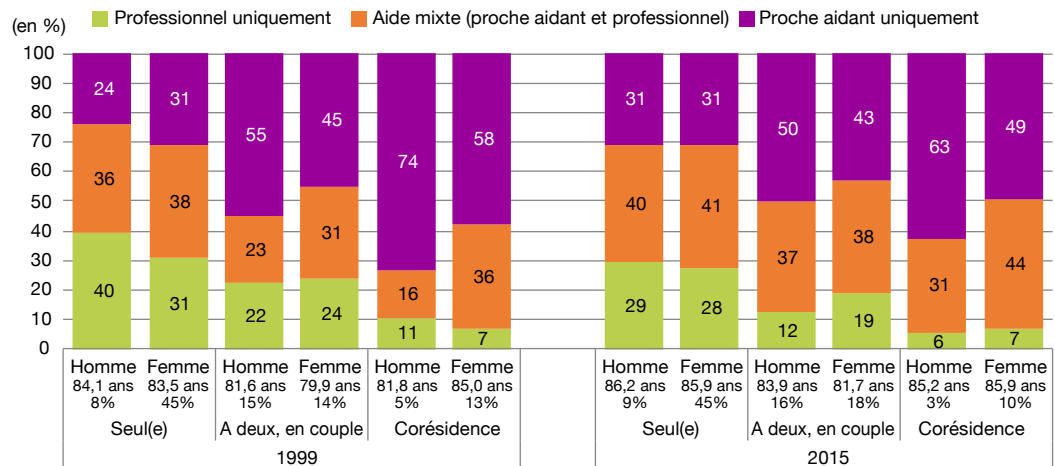
**Lecture :** en 1999, 48 % des individus déclarent au moins une aide pour les activités quotidiennes ; 41 % en 2015.

## ■ L'environnement familial conditionne l'organisation de l'aide

L'environnement familial conditionne l'organisation de l'aide entre proches et professionnels. Sans conjoint ni enfant, l'aide repose uniquement sur les professionnels dans un cas sur deux en 1999 et deux cas sur cinq en 2015. En présence des enfants et sans conjoint, deux personnes sur cinq mobilisent à la fois les proches et les professionnels (38 % en 1999 ; 43 % en 2015). La disponibilité potentielle du conjoint et d'un enfant oriente le soutien vers les proches aidants : la moitié des personnes concernées déclarent uniquement l'aide des proches (54 % en 1999 ; 47 % en 2015).

Les hommes et les femmes qui habitent seuls mobilisent davantage les professionnels, environ sept fois sur dix, en complément ou non de l'aide des proches (graphique 1). Le recours aux aidants proches est plus fréquent en coresidence et concerne environ neuf personnes sur dix, en complément ou non d'une aide professionnelle. En coresidence, comme en couple, les femmes déclarent plus que les hommes l'aide des professionnels, tandis que les hommes déclarent plus souvent uniquement l'aide des proches. En 2015, 50 % des hommes en couple désignent uniquement un proche comme aidant contre 43 % des femmes ; en 1999, c'était le cas de 55 % des hommes et 45 % des femmes.

**Graphique 1. Organisation de l'aide pour les hommes et les femmes selon le type de ménage en 1999 et 2015**



**Sources :** 1999 Insee HID Domicile ; 2015 Drees CARE Ménages, volet seniors.

**Champ :** individus de 75 ans ou plus résidant à domicile en France métropolitaine, ayant déclaré une aide à la vie quotidienne.

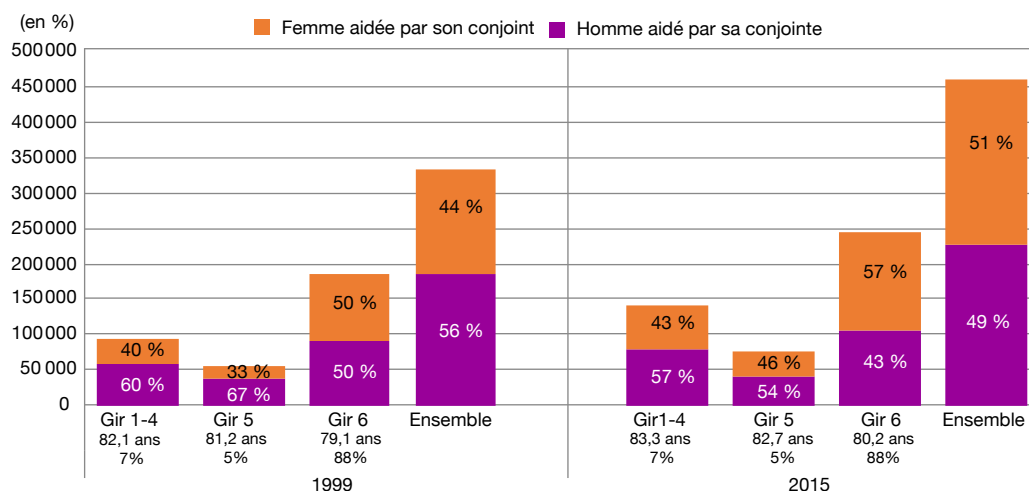
**Lecture :** en 1999, parmi les hommes habitant seuls, qui sont âgés de 84,1 ans en moyenne et représentent 8 % des personnes aidées, 40 % ont déclaré uniquement l'aide de professionnels.

## ■ Des aidants conjugaux plus nombreux, notamment parmi les hommes

En 2015, à partir de 75 ans, plus de quatre personnes sur cinq aidées par des proches le sont au moins par leur conjoint(e) ou un enfant, c'est-à-dire autant que pour les 60 ans ou plus (Brunel *et al.*, 2019). Plus précisément, l'aide conjugale dans le couple concerne plus souvent les hommes que les femmes en 1999 (respectivement 86 % contre 75 %) mais autant les hommes que les femmes en 2015 (trois fois sur quatre). Cette aide conjugale est d'autant plus fréquente que les restrictions d'activités sont importantes : quatre personnes sur cinq classées en Gir 1 à 4 (potentiellement éligibles à l'APA) déclarent l'aide de leur conjoint(e) et plus de la moitié de celles classées en Gir 5 (besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques, préparation des repas, ménage...). Enfin, malgré l'autonomie des personnes classées en Gir 6, une sur dix mentionne l'aide de leur conjoint(e) pour accomplir certaines activités.

Entre 1999 et 2015, sous l'effet combiné de l'augmentation de la population des 75 ans ou plus et de la vie en couple, le nombre des aidants conjugaux et surtout le nombre des hommes impliqués dans l'aide a fortement progressé (graphique 2). Sans tenir compte de la nature des aides et leur intensité, dont on sait qu'elles ne portent pas nécessairement sur les mêmes activités pour les hommes et les femmes (Besnard *et al.*, 2019), la répartition des aidants conjugaux montre que la proportion des femmes en couple aidées par leur conjoint est supérieure en 2015 par rapport à 1999 : en GIR 1 à 4, cette proportion passe de 40 % à 43 % ; en Gir 5 de 33 % à 46 % ; en Gir 6 de 50 % à 57 %. Symétriquement, la proportion des hommes aidés par leur conjointe est inférieure en 2015 par rapport à 1999. Il en résulte une augmentation en valeur absolue et relative des hommes déclarés comme aidant par leur conjointe au point que la participation des hommes à l'aide conjugale apparaît plus importante que celle des femmes en 2015.

## Graphique 2. Effectifs de personnes aidées par leur conjoint selon les groupes iso-ressources en 1999 et 2015, et répartition femme/homme



Source : 1999 Insee HID Domicile ; 2015 Drees CARE Ménages, volet seniors.

Champ : individus de 75 ans ou plus résidant à domicile en France métropolitaine, vivant à deux en couple.

Lecture : en 1999, parmi les personnes classées en Gir 1 à 4, qui sont âgées de 82,1 ans en moyenne et représentent 7 % des personnes vivant à deux en couple, près de 100 000 sont aidées par leur conjoint, un homme aidé dans 60 % des cas.

## Conclusion

Sans ignorer la situation des personnes âgées habitant seules dans leur logement, la réalité du vieillissement ordinaire est aussi celle de la vie à deux, en couple et jusqu'au grand âge. Conformément aux projections de l'Ined, on observe une survie plus fréquente en couple et plus d'aidants conjugaux et d'hommes impliqués dans l'aide pour les personnes dépendantes de 75 ans et plus (Bonnet *et al.*, 2011). L'évolution de la participation des hommes à l'aide conjugale est incontestable. Cependant, les hommes et les femmes ne s'engagent pas de la même façon dans l'aide conjugale et selon que les difficultés de santé affectent d'abord l'homme ou la femme dans le couple ou les deux conjoints (Renaut *et al.*, 2018). Les hommes qui déclarent l'aide de leur conjointe sont plus dépendants que ne le sont les femmes qui déclarent l'aide de leur conjoint. L'évolution de la vie en couple et de l'aide conjugale, dont l'expansion en valeur absolue et relative est inédite, doit faire l'objet d'une attention renouvelée avec le vieillissement des générations très nombreuses nées à partir de 1946 qui atteignent 75 ans.

## Références

Besnard X., Brunel M., Couvert N., Roy D. (2019), « Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée. Résultats des enquêtes « CARE » auprès des aidants (2015-2016) », *Les dossiers de la Drees*, n°45, novembre, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd45.pdf>

Bonnet C., Cambois E., Cases C., Gaymu J., 2011, « La dépendance : aujourd'hui l'affaire des femmes, demain davantage celle des hommes ? », *Population et sociétés*, n° 483, novembre, [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/19151/483.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19151/483.fr.pdf)

Brunel M., Latourelle J. et Zakri M., 2019, « Un senior à domicile sur cinq aidé régulièrement pour les tâches du quotidien », *Études et Résultats*, n° 1103, Drees, février.

Carrère A., Dubost C.-L., 2018, « Éclairage — État de santé et dépendance des seniors », *France Portrait Social Insee Références*, édition 2018, p. 71-88.

Deroyon T., 2019, « En 2018, l'espérance de vie sans incapacité est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes », *Études et Résultats*, n° 1127, Drees, octobre, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1127.pdf>

Papon S., 2019, « Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés », *Insee Focus*, n° 157, Insee, juin, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4160025>

Renaut S., Broussard C., Peyrache M., Rochut J., 2018, *Vieillir à deux, aides et entraide dans le couple*, Rapport de recherche à la Drees, Cnav, août 2018, [https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/images/recherche-vieillissement/Vieillir\\_deux\\_Rapport\\_de\\_recherche\\_aot2018.pdf](https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/images/recherche-vieillissement/Vieillir_deux_Rapport_de_recherche_aot2018.pdf)

## La décote

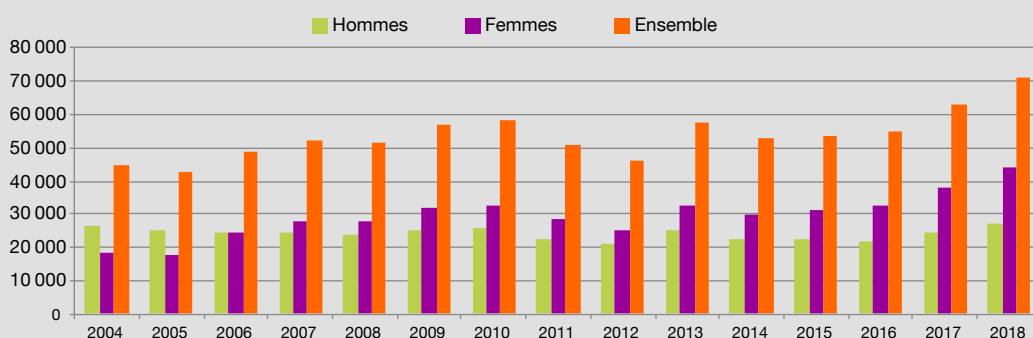
Un assuré n'ayant pas la durée d'assurance requise, ni l'âge d'obtention du taux plein et n'étant pas reconnu inapte ou invalide, peut percevoir une retraite à taux minoré. Cette situation a un effet important pour la pension de base du régime général car les assurés qui partent avec une pension à taux minoré ne sont notamment pas éligibles au minimum contributif. La réforme de 2003 a modifié ce dispositif également appelé décote, en réduisant le coefficient de minoration appliqué au taux plein de 50 %. Compte tenu de la diminution graduelle de la décote, le taux minimum de la pension augmente. Ce dernier ne peut désormais plus être inférieur à 37,5 % au lieu de 25 % avant la réforme.

Globalement sur la période 2004 – 2018, la part des liquidations à taux réduit augmente, en particulier pour les femmes. Le décalage de l'âge légal explique les variations observées entre 2011 et 2015. En créant des mois « creux » au cours desquels les assurés n'ont plus

la possibilité de partir à l'âge légal, le recul a un effet sur les effectifs des décoteurs qui partent généralement dès l'atteinte de l'âge minimum légal.

En 2018, le nombre de retraites de droit direct attribuées avec un taux réduit est de 70 761, soit 10,6 % de l'ensemble des droits directs contributifs (contre 9,9 % en 2017).

### Évolution des effectifs de pensions liquidés à taux réduit depuis 2004



Source : Infocentre SNSP.

Champ : retraités du régime général de 2004 à 2018.

Le nombre de trimestres de décote est déterminé en fonction de ce qui est le plus avantageux pour l'assuré, soit par le nombre de trimestres manquants pour avoir le taux plein soit par l'écart entre l'âge d'annulation de la décote et l'âge du départ de l'assuré (qui est au maximum de 20 trimestres). En 2018, le nombre de trimestres de décote est en moyenne de 12,2 trimestres (10,1 trimestres pour les hommes versus 13,5 trimestres pour les femmes).

En 2018 le montant moyen<sup>1</sup> des pensions taux réduit versées par le régime général est nettement plus faible que celui des pensions servies à taux plein, respectivement 356 euros contre 727 euros pour les pensions servies à taux plein. Cependant, parmi les décoteurs, 41 % sont polypensionnés et peuvent percevoir des pensions substantielles dans d'autres régimes.

### Répartition et montant mensuel de pension au régime général des retraités partis avec une décote en 2018

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectifs	En %	Montant moyen de pension	Effectifs	En %	Montant moyen de pension	Effectifs	En %	Montant moyen de pension
Monopensionnés	12 376	46	635 €	29 567	67	408 €	41 943	59	475 €
Polypensionnés	14 576	54	185 €	14 242	33	177 €	28 818	41	181 €
<b>Total</b>	<b>26 952</b>	<b>100</b>	<b>392 €</b>	<b>43 809</b>	<b>100</b>	<b>333 €</b>	<b>70 761</b>	<b>100</b>	<b>356 €</b>

Source : Infocentre SNSP.

Champ : retraités du régime général ayant un droit direct attribué en 2018.

1. Ensemble des avantages de droit direct et droit dérivés servis par le régime général.

# Les chiffres au 30 septembre 2019

		Nombre de retraités	Montant global mensuel moyen de la pension <sup>(1)</sup>
<b>RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 30 SEPTEMBRE 2019</b>		<b>14 456 282</b>	<b>695 €</b>
<b>Bénéficiaires d'un droit direct</b>	Hommes	6 370 502	781 €
	Femmes	7 344 711	661 €
	<b>Ensemble</b>	<b>13 715 213</b>	<b>717 €</b>
dont :	42 % retraités polypensionnés <sup>(5)</sup>	5 818 696	464 €
	Bénéficiaires d'un droit direct servi seul	11 711 161	696 €
	Bénéficiaires à la fois d'un droit direct et d'un droit dérivé	2 004 052	839 €
<b>Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul</b>	Hommes	32 254	200 €
	Femmes	708 815	289 €
	<b>Ensemble</b>	<b>741 069</b>	<b>285 €</b>
<b>Bénéficiaires d'un droit direct ayant une carrière complète liquidée au régime général<sup>(2)</sup></b>	Hommes	2 864 026	1 174 €
	Femmes	2 621 745	1 015 €
	<b>Ensemble</b>	<b>5 485 771</b>	<b>1 098 €</b>

	Nombre de bénéficiaires	Répartition parmi les bénéficiaires	
		Hommes	Femmes
Minimum contributif (retraités de droit direct) <sup>(3)</sup>	4 755 495	27 %	73 %
Minimum vieillesse (allocation supplémentaire, Aspa) ou Asi	479 399	45 %	55 %

	Nombre de retraités	Part sur l'ensemble des droits directs
<b>ATTRIBUTIONS AU COURS DES 3 PREMIERS TRIMESTRES DE L'ANNÉE 2019<sup>(4)</sup></b>	<b>628 309</b>	
<b>Droits directs</b>	<b>496 970</b>	
dont : retraites anticipées longues carrières	107 869	21,7 %
retraites anticipées assurés et travailleurs handicapés	2 130	0,4 %
retraites progressives	9 896	2,0 %
retraites calculées avec une surcote	66 117	13,3 %
pensions à taux réduit (décote)	58 370	11,7 %
polypensionnés <sup>(5)</sup>	156 461	31,5 %
<b>Droits dérivés</b>	<b>131 339</b>	

1 : Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis par le régime général : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale), y compris les compléments de pension éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

2 : Pensions calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

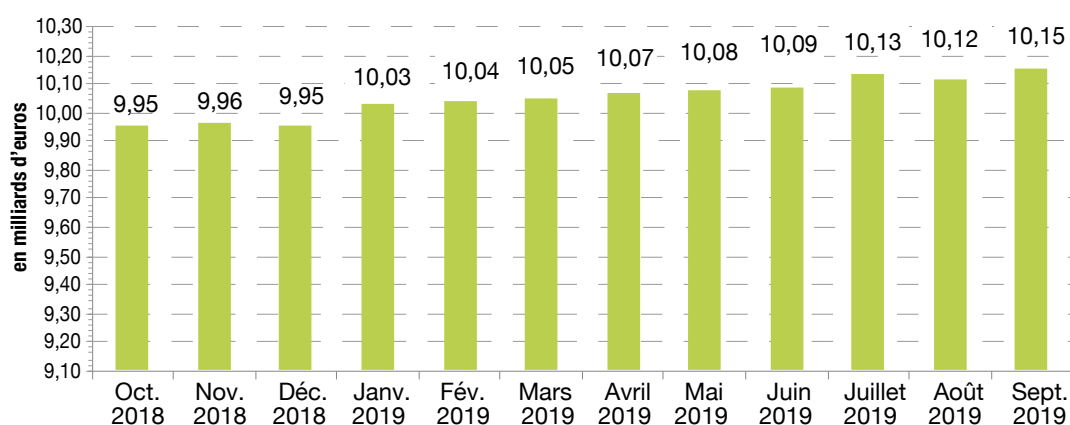
3 : Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

4 : Attributions effectuées quelle que soit la date d'effet.

5 : Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (régime général, MSA et travailleurs indépendants) et dont la pension a été en liquidation unique (LURA) sont monopensionnés.

Source : SNSP (Système National Statistiques Prestataires) - Hors assurés relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

## DÉPENSES AU TITRE DES PRESTATIONS LÉGALES DES 12 DERNIERS MOIS : 120,6 MILLIARDS D'EUROS



Source : Cnav (hors Sécurité sociale des indépendants).